

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 270 F au Collège Notre-Dame pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg (Allemagne) du 14 au 21 juin 2000 (échange scolaire).

- 2 980 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 26 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 5 au 10 mai 2000 (échange scolaire).

- 8 000 F au Lycée François Xavier pour le déplacement de 30 élèves à Heckmondwike (Angleterre) du 1^{er} au 8 octobre 2000 (échange scolaire).

Ces subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la somme de 13 250 F sera prélevée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574. 94036.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.